



Document à conserver

La sécurité sur la commune de Marcq

## PREVENIR

Si vous constatez un incident, informez la mairie au **01.34.87.41.64**

En cas d'urgence, depuis un poste fixe, composez-le :

- **18** pour les sapeurs-pompiers,
- **17** pour la police ou la gendarmerie,
- **15** pour le SAMU.

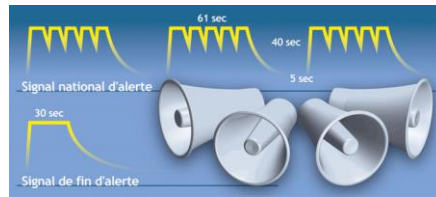


Depuis un téléphone portable, un numéro unique le **112**.

→ *Donnez le plus de renseignements précis sur le type d'incident, identifiez-vous et ne raccrochez pas avant d'y être autorisé.*

## MESSAGES D'ALERTE

### **Par la sirène de la mairie de Beynes**



- Signal de début : *Son modulé d'une minute, suivi de 40 sec en baisse de régime puis 5 sec d'arrêt. Ce signal sera répété deux autres fois*
- Signal de fin : *Son continu de 30 sec suivi de 40 sec de baisse de régime.*

### **Par haut-parleur installé sur véhicule (mairie de Marcq ou GTR gaz)**

## RADIOS DIFFUSANT DES MESSAGES EN CAS D'ALERTE :

France Inter : 87,8 MHz ou 95 MHz en FM, 162KHz en GO

France Info : 105,5 MHz

Radio Crystal FM et Europe 2 Mantes : 88,8 MHz

Y.F.M. : 101,7 MHz



*Le risque majeur est d'origine naturelle, technologique ou lié au transport et se caractérise par une faible fréquence et une énorme gravité.*

*Ce document vous informe sur :*

- *Les risques majeurs qui vous concernent :*
  - *risque industriel SEVESO*
  - *transport des matières dangereuses par pipeline et par camion*
- *Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre*
- *Les moyens d'alerte en cas d'apparition d'un risque.*
- *Les consignes de sécurité individuelles à respecter.*

*Pour des informations complémentaires : [www.prim.net](http://www.prim.net) , [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)*

## LE RISQUE INDUSTRIEL SEVESO



Le gaz naturel est stocké dans deux réservoirs souterrains à 430 m et 740 m de profondeur sous les communes de Beynes, **Marcq**, Saulx-Marchais et Thoiry. En cas de rupture d'une canalisation, il peut se former un jet de ce gaz peu polluant et non toxique. **Le risque principal encouru par le public est la brûlure par rayonnement thermique si le jet s'enflamme.** Un incident a eu lieu le 10/10/65 à Beynes suite à l'éclatement d'une canalisation : 35 000 m<sup>3</sup> de gaz brûlés avec des flammes de plus de 50 m de haut qui ont provoqué un dégagement de chaleur important. En cas d'alerte :



Début de l'alerte par la sirène de Beynes ou par un message diffusé par haut-parleur sur un véhicule.



Rentrer rapidement dans un bâtiment à proximité ou à défaut s'éloigner du lieu de l'accident.



Ne pas rester dans votre véhicule.



Ecouter la radio et respecter les consignes des autorités :



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.  
Leur prise en charge est assurée par les autorités.



Limitier vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.



Fin de l'alerte par sirène ou message par haut-parleur.

## LE RISQUE DE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

### Les pipelines enterrés

La plaine de Marcq est traversée du nord au sud par deux pipelines : l'un d'hydrocarbures, l'autre de gaz naturel. Leurs emplacements sont marqués par des repères jaunes ou rouges.



- Pour le pipeline de gaz, **les risques** encourus par le public sont **identiques au cas précédent.**
- Pour les hydrocarbures, une **pollution en surface** est possible.



Prévenir la mairie, si vous observez une anomalie.

### Le transport routier sur la D11 et la D119

Suivant le produit transporté, trois risques possibles : **incendie, explosion, nuage toxique.**



Si vous êtes témoin d'un accident

- Donner l'alerte aux pompiers ou la police.  
*Préciser le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le type de produit transporté (panneau à l'arrière du camion) et la nature du sinistre.*
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ou d'explosion.
- S'éloigner du lieu d'accident, se laver en cas d'irritation et si possible vous changer.



En cas d'alerte

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou sur le lieu de l'accident.
- S'enfermer dans un bâtiment.
- S'éloigner des portes et fenêtres pour vous protéger en cas d'explosion.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations et cheminées), arrêter la ventilation en cas de nuage toxique.
- Attendre les consignes des autorités pour sortir.